



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce intracommunautaire

Question écrite n° 47557

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de la meunerie française. En effet, l'ensemble des membres de la profession s'inquiète de l'avenir des entreprises de meunerie qui ont souffert d'une baisse du rendement meunier et, dans le même temps, d'une hausse du cours du blé due essentiellement à la campagne céréalière 2003-2004. Pour garantir la pérennité et la rentabilité du secteur meunier, les intéressés proposent donc d'alléger les charges qui pèsent sur ce secteur, et notamment, en supprimant la taxe BAPSA sur les farines, semoules et gruaux de blé tendre destinés à l'alimentation humaine. Il lui demande donc si une telle mesure pourrait être envisagée dans la loi de finances pour 2005.

Texte de la réponse

La revalorisation de 4,95 % consécutive à la conversion en euros du taux de la taxe BAPSA sur les farines à compter du 1er janvier 2002, fixée à 16 euros par tonne, a été la seule à intervenir depuis sa fixation lors de la campagne de 1993. Rapportée sur les dix dernières années, cette hausse de la taxe constitue une revalorisation de 0,5 % par an en moyenne, alors qu'une prise en compte de l'érosion monétaire, principe antérieurement applicable, aurait conduit à une augmentation de plus de 1,5 % par an en moyenne. La taxe sur les farines contribue au financement de la protection sociale agricole ; elle génère une ressource de près de 40 millions d'euros versée au budget annexe des prestations sociales agricoles, qui s'avère particulièrement nécessaire dans le contexte financier actuel du BAPSA. Dans ces conditions, il n'est pas envisagé de modifier, ni a fortiori de supprimer cette taxe. Les entreprises de meunerie bénéficieront des mesures d'allègement de la fiscalité des sociétés prévues dans le projet de loi de finances pour 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47557

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7475

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8644